



DEL N° 042/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Novembre 2025

Date de convocation :

27/10/2025

Date d'affichage :

27/10/2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Pouvoirs :	-
Votants :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2025 le 5 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel

Secrétaire de séance :

M. COURTECUISSÉ Charles

Objet : DON DE L'ASSOCIATION CŒUR DE VILLAGE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de versement d'un don d'un montant de 500,00 € de l'association Cœur de Village,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation du don,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

- Que l'association Cœur de Village souhaite faire un don de 500,00 € pour les travaux de l'église.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Ne prennent part au vote, ni au débat :

- M. JOLY Denis,
- M. BOURDON Philippe,
- Mme BENIT Marie-Agnès,
- Mme MARIE Emilie,
- Mme SCHIETSE Annick.

De l'association « Cœur de Village »,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

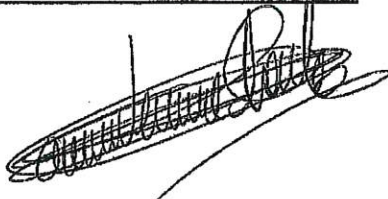
- **Remercie** la Présidente de l'association Cœur de Village et ses membres,
- **Décide** d'accepter le don de 500 €,
- **Dit** que cette recette sera imputée sur le compte 7713 Libéralités reçues,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre tous actes relatifs à ce dossier,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes

Fait les jours mois et an susdits

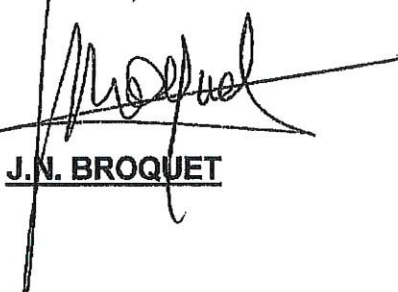
Le secrétaire de séance,

Le Maire,

COURTECUISSÉ Charles



J.N. BROQUET



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0422025
Objet :	DEL 042/2025 : DON DE L'ASSOCIATION C?UR DE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215905944-20251105-DEL0422025-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20251105-DEL0422025-DE-1-1_0.xml	text/xml	875 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL0422025.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20251105-DEL0422025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	347.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 novembre 2025 à 10h45min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 novembre 2025 à 10h45min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 novembre 2025 à 10h45min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 novembre 2025 à 10h46min02s	Reçu par le MI le 2025-11-10